Conseil. Eh bien, le fond de la chose est que votre président et votre vice-président n'ont pas pu obtenir une condamnation contre les coupables qui vous les avaient mis aux mains la justice. Hier le président du Conseil l'a en quelques sortes avoué, vous avez voulu prouver que vous étiez un gouvernement à poigne ! (Rires.)

M. Ch. Dupuy. — Parfaitement !

M. Le Provost de Launay. — Ce que je n'admets pas c'est que vous donniez des ordres à la justice et que vous vous vantiez de votre conduite, en m'adressant au Sénat et parlessus le Sénat, à l'opinion publique. J'estime que ce ne sont pas des actes pareils qui forment l'esprit public et qui vous jugent dans ce pays. (Exclamations à gauche).

Certaines conséquences se révèlent. Si nous gouvernements précédent, un ministère s'était permis d'agir ainsi, il n'aurait en qu'une protestation de tous les libéraux qui ne sont plus libéraux aujourd'hui, et cette protestation aurait été faite au nom des justiciables qui ne pouvaient plus compter sur la justice, et les magistrats qui se sont frappés quand ils n'obtiennent pas le jugement qu'on voulait leur imposer. (Très bien ! à droite).

Réponse de M. Lebret

M. le garde des sceaux. — Le vote presqu'unanime qui vient d'émettre le Sénat, prouve jusqu'à l'évidence que vous pensez que le premier devoir du chancelier est de protéger le président de la République. Il faut que n'est-il passé à la Cour d'assises, à l'audience de mardi dernier? Un témoin, un ancien magistrat, vient déposer. Il n'entre pas dans ma pensée de discuter ces témoignage, mais le droit du témoin a une limite.

C'est quand cet ex-juge insulte jusqu'à injurier et outrager. Cet ancien magistrat a opporte, devant la Cour, une déposition calomnie dans laquelle il outrageait le Président de la République. Je ne veux pas attaquer les magistrats de la Cour (rires et interruptions à droite), mais je constate qu'ils ont manqué de fermeté.

J'en ai été très ému, mais j'espérais que les réquisitoires qui a été prononcés le Procureur Général protestaient en faveur du Président de la République. J'ai cu le regret étre d'être déçu.

Avant de prendre les mesures qui s'imposaient j'ai pris des renseignements et j'ai cru que le conseil des ministres devait être consulté sur la question. C'est lui qui a pris cette décision pour faire respecter le président de la République. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

Un défenseur de M. Lombard

M. Millard. (Mouvement d'attention !) — Si l'on des magistrats dont il vient d'être question, si M. Lombard, qui a été une cathédrale pendant sept mois avait besoin d'être défendu, je n'aurais laissé ce soin à personne.

Je monte seulement à la tribune pour exprimer le regret que ce ban magistrat et ce bon républicain ait été frappé. Il me suffit d'affirmer au Sénat que ce magistrat a été frappé pour une faute. M'a été pour une faute bien légère et je le recommande à la bienveillance du Sénat. (Exclamations et bruit à gauche).

M. Dentiaux-Junca. — Recommandez-le à M. Méline.

M. Millard. — Laissez-moi vous apporter ma conviction en faveur du ce magistrat qui est un magistrat excellent.

M. le Provost de Launay. — (Exclamations à gauche). Je ne suis pas venu ici défendre deux magistrats que je ne connais pas. Mais l'indépendance de la magistrature et la liberté des témoins. On ne m'a pas répondu.

Je veux ce dit qu'un témoin, dépendant du gouvernement, avait été appelé au ministère, et j'ajoute que si les jurés étaient dépendants du gouvernement, ils auraient été frappés également. (Exclamations à gauche. Cris à droite, aux voix, aux voix).

Intervention de M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle. — Je viens seulement soutiner ce qui semble être la conséquence de ce débat à savoir qu'il n'est malheureusement d'une mesure politique car il n'y a pas eu de faute professionnelle.

Si l'avocat-général avait interrompu le témoin d'eut été bien plus grave.

M. Le Président du Conseil. — On a bien interrompu les accusés, on pouvait bien interrompre les témoins.

M. de Lamarzelle. — Vous trouvez que les accusés n'ont pas assez dit.

M. le président du conseil. — On les a interrompus au moment où ils entraient dans la voie où on a laissé continuer les témoins.

M. de Lamarzelle. — Si vous étiez avocat, vous sauriez qu'un pareil cas le jury est fort indisposé quand on interrompt les témoins.

Discours de M. Morellet

M. Morellet protoste contre les hérésies émises par le président d'audience et demande à ce qu'il soit rappelé à l'ordre et à la liberté de témoignage, on venue commettre des délits à l'audience. Il y a eu une véritable injure publique commise par le président d'avocat général qui n'a pas interrompu et en le frappant, le gouvernement a accompli son devoir.

L'ordre du jour pur et simple

M. Le Provost de Launay. — Je ne viens pas présenter un ordre du jour, mais le terrain est si mauvais que je dois le gouvernement d'obtenir un ordre du jour approuvant sa conduite. (Bruits divers).

M. Monis. — Je demande l'ordre du jour pur et simple (Bravos ironiques à droite).

J'exprime ma peine qui est d'approuver l'acte que le gouvernement a accompli et si je me borne à l'ordre du jour pur et simple, c'est que je ne suis pas encore satisfait des mesures prises.

Depuis quelque temps tout est désordre dans l'administration de la justice. Ce sont les arrêtés qui dirigent les débats. Que la justice soit égale pour tous.

L'ordre du jour pur et simple indiquera que nous espérons qu'il continuera dans la voie où il est entré. (Très bien ! sur un certain nombre de bancs à gauche. Mouvement prolongé.)

M. Le Lemarzelle (s'adressant au gouvernement) Le sage se contente de peu.

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté par 232 voix contre 1.

La séance est levée à 4 h. 45.

Physionomie du Sénat

Comme la Chambre, le Sénat s'est offert — toutes proportions — une grande journée ; il a même suivi trop exactement l'exemple qui lui venait du Palais-Bourbon, car il s'est laissé aller ou pilotit certains de ses membres se tout laisser aller à des scènes de violences qui ne sont ni dans le tempérament, ni dans les habitudes de la haute Assemblée.

Le débat privé s'est engagé par une allocution chaleureuse de M. Fallières qui a fait ce que le Sénat presque tout entier a accueilli par les cris répétés de : « Vive Loubet! Vive la République ! » (A l'hommage de ses anciens collègues a dit combien il est profondément le Président de la République.

Les bravos soulevés par les paroles de M. Fallières retentissent encore quand M. Guyot est monté à la tribune pour déposer la motion arrêtée par les quatre groupes de la majorité républicaine, motion qui a recueilli l'unanimité moins 1 voix. M. Le Cour Grandmaison a cru devoir injurier le président de la République, ce qui lui a valu la censure, générale que nous avons vu bien rarement appliquer au Luxembourg.

Entre temps, MM. Dentiaux-Junca et Lecou Grandmaison se sont traités réciproquement de fétiches et d'idoles. Dans une autre du président du Conseil associant le gouvernement à l'hommage rendu au chef de l'Etat et l'ordre du jour des groupes a été voté à la presque unanimité, sont crie de : Vive Loubet ! Vive la République ! Il n'y a en que 28 voix contre, celles des royalistes impénitents.

C'est alors que le Président de Launay a développé son interpellation sur la révocation de l'avocat-général Lombard et le renvoi du président Tardif devant le Conseil supérieur de la magistrature. Le sénateur des Côtes-du-Nord a tenu, comme toujours, un langage très violent, mais tandis qu'en dinit avant la séance qu'il affirmerait systématiquement sur un tête toutes les fonctions réglementaires, il a, au contraire, les éviter avec beaucoup d'habileté.

La réponse du garde des sceaux était facile. Un témoin a outrageant le plus cour d'assises le chef de l'Etat ; le président qui dirigeait les débats, l'organe du ministère public qui représentait le gouvernement n'ont pas intervenu, on les a frappés, on ne pouvait pas ne pas les blâmer.

M. Millard aurait pris la parole pour défendre précisément M. Lombard, mal fait son, fait son collaborateur au ministère de la justice, M. le Provost de Launay a répliqué puis après une escarmouche entre M. de Lamarzelle et M. Morellet, M. Monis a proposé comme conclusion du débat l'ordre du jour pur et simple en expliquant que s'il approuve les mesures prises par le gouvernement, il les trouve peut-être insuffisantes. C'est pourquoi, sans aller jusqu'à blâmer le cabinet, il n'a pas cru pouvoir lui donner un vote de confiance. Il a cru devoir laisser au gouvernement accepter dans ces conditions l'ordre du jour pur et simple.

Après les paroles de M. Le Provost de Launay qui l'avait mis au défi de réclamer un ordre du jour de confiance, on pensait que le président du Conseil s'engagerait à fond. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a senti que la majorité sénatoriale lui tenait rigueur de n'avoir pas mieux protégé le Président de la République, de n'avoir pas prévu ce qui allait se passer à Auteuil.

En pesant catégoriquement la question ministérielle, M. Dupuy aurait sans doute obtenu un vote de confiance.

Il a jugé plus prudent de ne pas courir le risque d'un échec et de se contenter de l'ordre du jour pur et simple qui, d'ailleurs, a été voté à l'unanimité.

T. H.

SANCTIONS INSUFFISANTES

Réunion des sénateurs et des députés

Paris, 6 juin. — Le gouvernement n'a pas à se féliciter de la journée d'aujourd'hui au Sénat et l'ordre du jour pur et simple qui, après les commentaires dédaigneux de M. Monis, a sanctionné l'interpellation de M. Le Provost de Launay, est une preuve que le Sénat n'est pas disposé à le couvrir comme il le voudrait.

Après la séance, le comité des membres du Parlement appartenant au groupe de la Défense Républicaine, s'est réuni au Luxembourg sous la présidence de M. Guyot.

Après l'examen de la situation et des mesures prises par le gouvernement, la réunion est tombée d'accord pour trouver les sanctions absolument insuffisantes.

M. Millerand s'est élevé contre la politique de duplicité du gouvernement et a résumé les diverses phases du débat qui s'était déroulé hier à la Chambre.

M. Vivian a appuyé le langage de M. Millerand.

« Déjà, disait-il, les manifestants d'Auteuil étaient relâchés. Que devient donc le complot que le gouvernement dénonçait hier si vivement ? »

Mais plusieurs soulèvent des objections :

« Le gouvernement, disent-ils, avait laissé entendre qu'il demanderait des mesures nouvelles, convenait-il pas d'en attendre la réalisation ? »

D'autres se prononcent pour l'envoi d'une délégation nouvelle au président du Conseil, chargée de lui soumettre les mesures que comportait la situation.

Mais, très justement, M. Monis, faisait remarquer que ce n'était pas au pouvoir législatif à indiquer ces mesures ; c'était à l'exécutif à les proposer sous réserves de l'approbation du Parlement.

Si les groupes auxquels serait soumise la réponse du président du Conseil n'estimaient pas suffisantes les garanties réclamées par la situation, une interpellation serait aussitôt déposée.

ENVOI D'UNE DÉLÉGATION

au Président du Conseil

M. Demons était chargé de faire part au président du Conseil de la démarche projetée.

La délégation, est composée de sept membres.

Ce sont, pour le Sénat : MM. Guyot, Desmons, Monis, Emile Lavisse, et pour la Chambre, MM. Serrien, Peilstan et Isambert.

LE REMPLACEMENT

du général Zurlinden

Paris, 6 juin. — Ce soir, le bruit courait qu'une des premières mesures qu'il adoptera le gouvernement serait le remplacement au gouvernement militaire de Paris du général Zurlinden par le général Zédé.

L'information est démentie publiée par le *Salut Public* de Lyon, semble confirmer cette nouvelle.

« Le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, se trouvait à Briançon, où il passait l'inspection des troupes, et se préparait à se rendre à Embrun et à Gap, quand il a été brusquement mandé à Paris par le ministre de la guerre.

« Il est encore moment à Paris ».

L'instruction de M. Lemercier

Mises en liberté

M. Lemercier a ordonné, lundi dans la nuit, la mise en liberté provisoire de neuf des prévenus qu'il avait interrogés dans la soirée. Ces mises en liberté ont été accordées, soit pour des raisons de santé, soit parce que certains des prévenus avaient été arrêtés en dehors de l'enceinte du pesage, soit encore à cause de leur âge.

Voici les noms des neuf personnes mises en liberté provisoire :

MM. le comte Henri de Panisse, âgé de 60 ans ; le baron de Mandelot, le baron Leroux d'Esnoval ; de la Combe ; de Vallée ; Albert de Clermont-Tonnerre ; de Reizat ; de Truchi, âgé de 60 ans ; Despiat.

M. Lemercier, juge d'instruction s'est rendu mardi après-midi auprès de M. Touny pour recueillir les déclarations du directeur de la police municipale comme témoin dans la manifestation du dimanche dernier à Auteuil.

Le juge a remis en outre dix huit nouveaux prévenus en liberté cet après-midi.

Ce sont MM. Danoville, Coltreau, baron de Beaumont, Charles Blanc, Baizun, Bauprèau, Cando, de Ferod, de Ferry, de Laire, de Lignières, de Mangeoire, de Méranville, Pessard, de Rémuat, Roger, Leroux, de Villiers.

Il ne reste plus qu'une quinzaine de personnes maintenues en état d'arrestation, qui ont été transférées dans l'après-midi à la Santé.

Les poursuites correctionnelles

Vont être poursuivis correctionnellement MM. de Dion, Louis Barrio et son fils Félix, baron de Baulny, de Fromessan, de Meyramet, d'Aubigny, Langlois de Neuville, qui sont inculpés de rébellion en réunion. Ce délit tombe sous le coup des articles 209 et 211 du Code pénal. Les peines qu'ils encourent varient de 6 mois à 2 ans de prison.

L'agresseur du Président

Pour M. le baron de Christiani, l'inculpation sera différente.

M. Lemercier ne sait encore s'il visera l'article 228 ou l'article 341 du Code pénal.

L'article 228 prévoit les violences exercées contre un magistrat à l'occasion de l'exercice de son fonction et édicte une peine de deux à cinq ans d'emprisonnement.

L'article 341 réprime les violences et voies de fait, et, si elles n'ont pas occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours, les punit d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans, et d'une amende de 16 à 200 francs, ou d'une de ces deux peines seulement.

S'il y a en préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans et l'amende de 50 à 500 francs.

Bien entendu, l'article 463, qui prévoit les circonstances atténuantes, est toujours applicable.

Le duc d'Orléans à Paris

Paris, 6 juin. — La *Petite République* prétend que le duc d'Orléans est actuellement à Paris. Depuis samedi soir il se cache chez le comte d'Harcourt, dans le quartier des Champs-Elysées.

Les précautions les plus rigoureuses sont prises autour de lui. Il ne sort que la nuit, en empruntant une voiture anonyme. Lundi soir il était encore chez le comte d'Harcourt.

Chronique Régionale

Conférence de M. Georges Robert

A SOMAIN

La vaste salle du *Salon Leduc-Coreaux*, à Somain, était comble dimanche, et c'est devant un millier environ de citoyens venus non seulement de Somain même, mais encore de toutes les communes environnantes, que notre rédacteur en chef, M. Georges Robert, a pris la parole.

Sur l'estrade avaient pris place : MM. Brizzolara, président du Cercle républicain-radical ; Pennequin, conseiller d'arrondissement, maire de Somain ; Dupuis, maire de Fenain ; Dondeyne, maire de Rieulay ; Dessespringlalle, adjoint au maire d'Orchies ; Lecutiey, trésorier de la Ligue républicaine de Marchiennes ; Jules Demarcq, représentant le Cercle démocratique de Douai.

M. Brizzolara a souhaité la bienvenue au conférencier en des termes bien sentis. Il a, de vous présenter M. Georges Robert; vous le connaissez tous pour lire chaque jour dans le *Progrès du Nord* ses vigoureux articles. C'est un de nos plus vaillants champions de la cause républicaine, et, à cette heure où les républicains ont plus jamais besoin de s'unir et de se sentir les coudes, nous lui avons demandé de vouloir apporter le concours de sa parole éloquente et autorisée. Je le remercie d'avoir répondu à notre appel, et je lui donne la parole.

Discours de M. Georges Robert

M. Georges Robert remercie M. Brizzolara de ses paroles de fraternelle bienvenue. « Je le remercie surtout, dit-il, du sentiment auquel il a obéi en me demandant de venir vous entretenir avec vous de la situation politique, car c'est un sentiment d'union et de solidarité républicaine ».

Le conférencier rappelle que lorsque les républicains sont restés unis ils ont été invincibles, et que ce sont leurs divisions qui ont permis aux réactionnaires de tout temps et de toute étiquette de reprendre l'offensive et d'étrangler la liberté.

Les bienfaits de l'union

Après avoir évoqué rapidement les coups d'Etat du 18 brumaire et du 2 décembre préparés et facilités par des divisions républicaines, il montre les républicains en infime minorité au sein de l'Assemblée nationale de 1871 et déjouant cependant, par leur énergie et leur discipline, toutes les tentatives de restauration monarchique. Il retrace leurs luttes héroïques, sous la conduite de Gambetta, au 24 mai et au 16 mai, et il montre les efforts de la période qui suivit la victoire, après la démission du maréchal de Mac-Mahon. C'est que les épreuves, auxquelles ils ont dû combiner les efforts de la plus grande partie de la République.

Les élections de 1885

L'orateur raconte ensuite les dissensions qui s'introduisirent dans nos rangs. Il rappelle les élections de 1885, alors que Gambetta était mort depuis près de trois ans et que Jules Ferry venait de tomber du pouvoir : les républicains engagèrent la bataille au milieu des plus profondes divisions et le résultat du fut tout de scrutin fut désastreux. Nous étions menacés d'avoir à la Chambre une majorité monarchiste et cléricale. Heureusement, les républicains sortirent de la raison, Rane et Clémenceau, alors placés dans deux camps différents, mais réunis aujourd'hui dans une même œuvre de réparation et de justice. (Vifs applaudissements) Vive Rane ! Vive Clémenceau! Rane et Clémenceau réfèrent dans toutes les circonscriptions l'union, la concentration républicaine, et le péril fut conjuré.

Le boulangisme

M. Georges Robert parle ensuite du nouvel assaut qui fut donné à la République par le boulangisme, et il explique comment lui formée l'alliance de tous les républicains, comment fut constitué le Comité de la rue Cadet, à Paris, qui comprenait les représentants des trois grandes fractions républicaines : opportunistes, radicaux, socialistes.

La situation actuelle

Et, abordant la situation actuelle, il la compare à celle de la période boulangiste ; il en montre les analogies et les ressemblances. « Ce sont les mêmes adversaires, dit-il, que nous avons devant nous : les jésuites et les sécaïrens. Pour les combattre, il faut leur opposer la même union républicaine qu'il y a dix ans. »

« Quelques-uns, dit-il, prétendent que certains journaux nous reprochent d'aller au collectivisme, de travailler pour les révolutionnaires, et d'accomplir en même temps le réquisitoire. Je réponds que nous ne faisons que préconiser la même tactique qui fut suivie contre Boulanger et qui fut approuvée par tous les républicains et par Jules Ferry lui-même. Personne n'abdique son indépendance. Chacun garde son programme et ses idées. Nous nous unissons seulement contre l'ennemi commun qui nous menace, et ce n'est pas trop de toutes les forces démocratiques pour triompher d'un ennemi aussi puissant que celui représenté par l'alliance des jésuites, des cléricaux et des prétoriens ».

L'orateur ajoute qu'en 1889, les socialistes, sous la conduite de Joffrin, si vilipendé par Rochefort, appuyèrent à l'armée républicaine un concours ardent et précieux, et il rend également hommage aux socialistes qui luttent aujourd'hui avec vigueur pour la justice et pour la liberté. (Longs applaudissements.)

L'œuvre des jésuites

Il montre que la crise actuelle est l'œuvre des jésuites qui depuis vingt ans ont travaillé à transformer l'ancienne bourgeoisie libérale et voltairienne en une bourgeoisie cléricale et réactionnaire, et qui sont parvenus à placer leurs créatures dans les principaux emplois de l'armée.

Il rappelle le mot d'Edgar Quinet : L'armée doit se modeler sur la nation. « Il faut, dit-il, faire une armée nationale et républicaine, et les prétoriens qui nous menacent disparaîtront, ils parent les jésuites, avec l'espoir qu'elle aidera, comme au 18 brumaire et au 2 décembre, à l'étranglement de la République.

Il faut aussi lutter contre les jésuites le programme de Jules Ferry et de Bardeau ; il faut reprendre l'article 7 ; il faut appliquer les décrets contre les congrégations.

Tel doit être notre objectif et notre mot d'ordre dans les luttes d'aujourd'hui et de demain. Sur ce programme : la lutte contre le cléricalisme et contre le cesarisme, nous pouvons faire l'union de tous les républicains.

M. Loubet

Cette union s'est faite à Versailles, au Congrès Congrès, sur le nom de M. Loubet! (Vifs applaudissements. Cris : Vive Loubet) qui a été élu président de la République par tous les républicains, contre M. Méline, qui a obtenu toutes les voix des monarchistes, des nationalistes, des ralliés, et des républicains renégats.

Que cette concentration de toutes les forces républicaines se poursuive dans le pays.

Les ministres

« Nous n'aurons évidemment pas avec nous ces républicains de droite qui sous la direction de M. Méline ont mis leurs mains dans celles des cléricaux et qui sont leurs fidèles alliés et complices. Mais ceux-là, le peuple en fera justice : ils sont dans le camp clérical et césarien ; qu'ils y restent ! »

Péroraison

L'orateur, qui est à chaque instant interrompu par des applaudissements enthousiastes, termine par une chaleureuse péroraison où il fait de nouveau un pressant appel à l'union des républicains.

« Dans les conjonctures actuelles, s'écrie-t-il, au milieu de la profonde émotion de l'auditoire, que sont les questions de nuances et de personnes. Elevons nos esprits et nos cœurs à la hauteur du péril qui menace la République et la Patrie française. Ne voyons plus que l'idéal de Liberté, de Justice, de Solidarité humaine qui doit nous guider. Faisons l'union intime et profonde de tous les défenseurs de la République, et nous serons forts, nous serons invincibles. »

Plusieurs salves d'applaudissements saluent ces patriotiques paroles, et M. Brizzolara fait interprète de tous en remerciant le conférencier.

Il annonce, en outre, que s'associant à l'appel à l'union de M. Robert, il engage les citoyens présents à donner leur adhésion au secrétaire du Cercle.

La séance est ensuite levée aux cris de : Vive la République ! Vive Robert ! Vive le *Progrès du Nord* !

Ligue républicaine de la circonscription

Après la conférence, les représentants des communes de la deuxième circonscription législative de Douai se sont réunis pour jeter les bases d'une Ligue républicaine.

Un projet de règlement a été présenté. Il a été décidé qu'il serait examiné par les diverses organisations républicaines, et que la discussion en aurait lieu dans une prochaine réunion qui se tiendra, le mois prochain à Marchiennes.

Mise en liberté de M. Dansette

On sait que parmi les muscadins arrêtés dimanche, quelques-uns avaient pris part à la manifestation hostile au président de la République figurait M. Charles Dansette, adjoint au maire d'Armentières, frère du député.

Grâce à de multiples et pressantes démarches de M. Jules Dansette, le muscadin armentiérois a été mis hier en liberté provisoire. Mais il n'en reste pas moins devant le tribunal correctionnel.

La conduite de M. Charles Dansette est jugée de la façon la plus sévère. Elle est de nature à détruire complètement tout le compte de ces rifflés devenus les meilleurs amis et les plus fidèles soutiens de M. Méline.

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les différents scrutins de la journée du lundi.

Ordre du jour Neron Bancel. — 1re partie Retrait l'attentat d'Aulnay.

Ont voté *pour*: Tous les députés, sauf MM. de Montalembert et Adam, qui se sont abstenus.

Etaient absents par congé: MM. Boudenoot, Cochin, Lemaire, Lemire, Roze, des Rotours, Weil-Maliez.

La Chambre a adopté par 472 contre 24 voix.

2e partie approuvant les déclarations du gouvernement.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Dron, Eliez, Fanien, Guillain, Lamendin, Lopez, Morcrette, Sirot.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Dansette, Dussaussoy, Graux, Montalembert, Rogez, Taillandier, Jüichon.

Se sont *abstenus* : MM. Barrois, Jonnart, Motte, Ribot.

La Chambre a adopté par 315 voix contre 140.

Motion de M. Pourquery de Boisserin. — (Ajournement de la décision à prendre concernant le général Mercier).

Ont voté *pour*: MM. Adam, Barrois, Dansette, Dussaussoy, Fanien, Grau, Jonnart, Loyer, Montalembert, Motte, Mercrette, Pilchon, Ribot, Rogez, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Dron, Eliez, Lopez, Sirot.

Se sont *abstenus*. — MM. Guillain, Pasqual.

La Chambre a adopté par 277 voix contre 228.

Motion de M. Sembat. — Affichage de l'arrêt

Ont voté *pour*. — MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Dron, Lopez, Lamendin, Eliez, Pasqual, Sirot, Taillandier, Jonnart.

Ont voté *contre*. — MM. Adam, Dussaussoy, Dansette, Loyer, Grau, Pilchon, Rogez, Montalembert, Taillandier.

Se sont abstenus ; MM. Morcrette, Guillain, Barrois, Motte.

La Chambre a adopté pour 290 voix contre 193 voix.

Adresse au Président de la République

Le Comité radical-socialiste du Câteau a envoyé, hier, la dépêche suivante à M. Ch. Dupuy, président du Conseil des ministres :

Le Comité Radical-Socialiste pour les Réformes Républicaines de Le Cateau (Nord) :

» Prie M. le Président du Conseil de présenter à M. le Président de la République l'expression de son profond respect.

» Il déteste énergiquement les misérables qui ont osé porter la main sur le Chef de l'Etat.

» Enfin il émet le vœu que le Gouvernement prenne sans tarder de sérieuses mesures pour mettre un terme aux excitations criminelles de la poignée d'aigrenuenses qui, sous le nom et sous le patriotisme, troublent l'ordre public au profit du Césarisme et du Cléricalisme.

» Tardez plus longtemps serait considéré comme un aveu d'impuissance ou de coupable complicité.

» Nous comptons tous sur l'énergie du Gouvernement.

Pour le Comité ;

A. Dondeyrot, vice-président. — A. Lacouture, vice-président, trésorier, secrétaire-général.

Le Comité de la Solidarité Républicaine de Mouvaux s'est réuni hier lundi.

Avant d'aborder son ordre du jour, il a décidé d'envoyer l'adresse suivante à Monsieur le Président de la République Française.

« Monsieur Loubet,

» Président de la République,

» Paris.

» La Solidarité Républicaine de Mouvaux vous envoie l'expression de son entier dévouement et protesta énergiquement contre l'acte de lâcheté commis à Auteuil sur l'élu des vrais Républicains. »

La ligne de Marcq-en-Barœul

Plusieurs habitants de Marcq-en-Barœul sont venus se plaindre dans nos bureaux au sujet du service des tramways sur la ligne de Marcq-en-Barœul.

Sous prétexte d'avaries aux machines et malgré les engagements pris avec les abonnés, la Compagnie, avec un sans-gêne extraordinaire ne met à la disposition des voyageurs qu'un car toutes les heures.

Il serait grand temps que dans son intérêt même, la Compagnie se décidât à organiser un service normal et à remplacer les vieux chaudrons qui leur servent de machines par des machines fonctionnant bien.

L'ASSASSINAT

de N.-D. de la Treille

Comme il fallait s'y attendre, les journaux cléricaux jettent les hauts cris sur la perquisition si naturelle de M. Delalé.

Le magistrat, comme c'était son devoir fait garder à vue les agents les frères pour les interroger séparément.

Pour éviter aux enfants ces formalités judiciaires, M. Delalé renvoie les enfants dans leur famille. La *Dépêche* aussitôt paria immédiatement d'occupation *manus militari*.

Que dirons-nous donc, nous autre les journaux de la Triplice, des manifestations ridicules et insolentes auxquelles se livrent les chers frères, trouvant fort spirituel, devant les agents du Tire Bec et du Pont de Mouvaux.

Nous savons bien que la *Dépêche*, cette bonne âme, déclare que le Livre du Jour était par hasard *Mes Prisons* et que, jusqu'à trois heures, le brave agent qui entendait les réflexions sarcastiques et reconfortantes du célèbre prisonnier.

Et que dire aussi de cette réponse du frère Ericlind à M. Delalé *qui lui demandait ce qu'il pensait de ces lettres* : « Je pense qu'elles sont l'œuvre d'un homme qui en sait plus long que moi et que... vous sur l'assassinat du petit Yoveaux. »

Les chers frères ne devraient pas oublier qu'ils sont des citoyens français et qu'à ce titre ils ont devoir de respecter la magistrature de leur pays.

D'ailleurs, en vérité, de quoi se plaignent les gens incriminés puisqu'ils prétendent que la perquisition a été inutile.

Leurs doléances laissent trop voir qu'ils ne sont pas aussi rassurés qu'ils le prétendent.

LE SPORT

SPORT PÉDESTRE

Championnats du Nord — Racing Club

Journée du 4 juin 1899

C'est devant une assistance nombreuse et par un temps à souhait que se sont terminés dimanche les Championnats du Nord de courses à pied et d'athlétisme sur le terrain de la rue Beaumont, du Racing Club Roubaisien. La fête a été on ne peut plus intéressant et la lutte ont été des plus palpitantes.

M. le docteur Richard, président du Comité régional du Nord, présidait la fête.

Remarqué dans l'assistance MM. Billetet, président de l'U. S. T. Favier, secrétaire de l'U. C. T. et les membres fondateurs du R. C. R.

A quatre heures, tous les coureurs ont répondu à l'appel du starter.

Voici le résultat des courses :

Lancement du disque : Screpel, Roubaix (R. C. R), Wuillaume (I. C. I). Après plusieurs essais des concurrents Screpel a fait le meilleur jet 25 m. 70 ; Roubaix, 25 m. 60; Wuillaume, 24 m. 60. Screpel fait un nouvel essai pour établir le record regional et fait 21 m 60 (Record France, 3, m 77.

1500 *mètres plat* : — Vanneveren, Dubrulles, Lefèvre (R. C. R); Breteau, (I. C. I); Baltoubach, fournit une très belle course et arrive le premier avec 50 mètres d'avance. temps 4' 38" 1/5

Sant en hauteur. — Wanlas, Dansette, Wolkomm (R. C. R); Wanlas sauta 1 m. 55 ; Wolkomm 1 m. 50.

100 mètre plat — Malfait (M S T); Petit, Bellon (R. C. R). Malfait a confirmé qu'il était l'homme des 100 mètres en arrivant avec 1 m. de avance, temps 11 s 3/5.

Saut à la perche — Dujardin, Canin (R C R), le saut de Dujardin est admiré; il franchit 2 m 75; Canin, 2 m 65.

400 mètres plat — Dubley, Hargreve (R C R), Favier, Breteau, Bily (I C I); Sieu (V S T); Favier même au départ et au 200 m. il est laché, la course est superbe et au 300 m. Hargreve et Dubley est palpitante, Dubley règle son adversaire et gagne par 1 m.

A l'issue des courses Heyndrickx essaie le record des 110 mètres haies, il parvient à égaler le record France en 17 secondes.

Après la réunion M. le docteur Richard, en quelques paroles remercie le Racing Club Roubaisien, d'avoir bien voulu mettre à la disposition de commité régional son terrain et invite toutes les parties intéressées à pratiquer les sports par leurs enfants. Il félicite les nouveaux champions et leur souhaite pour l'un prochain non pas de bien faire comme ils ont fait cette année, mais de se surpasser en faisant très bien.

La réunion s'est terminée par des bouvras pourés en l'honneur des clubs présents.

Chronique Locale

ROUBAIX

Mort suspecte d'une enfant

Dans notre numéro d'hier, nous avons relaté dans ses moindres détails la mort suspecte de la jeune Joly Louise, âgée de 9 ans et 5 mois, demeurant aux Trois-Ponts, rue de Tournay.

Cette mort, si les faits qui se rapportent, était survenue à la suite d'un breuvage qu'une dame L... S..., âgée de 48 ans, avait fait prendre à l'enfant pour la guérir du ver solitaire.

Le corps de Louise avait été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, pendant que la police arrêtait la dame L... S...

Hier, à quatre heures et demie, le parquet de Lille, représenté par M. Prud'homme, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Montagne, M. le docteur Castiaux, médecin légiste, est descendu à Roubaix pour élucider les causes de cette mort suspecte.

Le docteur Castiaux a opéré M. le docteur Castiaux a fait, en présence de M. le docteur Dupré, l'autopsie du cadavre.

Des constatations du médecin légiste, il résulte que la jeune Louise a succombé à la suite d'une bronchite infectieuse.

Dans ses intestins on a retrouvé le ver solitaire.

La dame L... S..., d'abord arrêtée sous l'inculpation d'infanticide involontaire, sera donc relâchée pour être simplement poursuivie pour exercice illégal de la médecine.

Suicide d'un Roubaisien à Lens

Un jeune employé d'une maison de Roubaix s'est donné la mort en se jetant dans le canal qui traverse la ville de Lens.

Lundi dans la soirée, vers neuf heures et demie, deux promeneurs longeaient le canal, au Grimonpont, à environ à 150 mètres environ du pont ils remarquèrent sur la berge une jaquette et un chapeau rond en feutre noir. L'un d'eux ramassa les objets et de la jaquette tomba une lettre.

Les deux hommes informèrent les voisins de leur trouvaille et prirent connaissance de la missive.

Elle avait été écrite par un nommé Edmond Philipperon, âgé de 23 ans, employé de commerce, demeurant rue de la Providence, 19, à Roubaix.

Il faisait connaître qu'il se donnait la mort pour des raisons personnelles.

Aussitôt quelqu'un se détacha pour venir informer les parents du jeune désespéré, déjà inquiets de la trop longue absence de leur fils. Il était environ quatre heures du soir et les autres frères étaient partis à la recherche de l'absent.

Tout en ayant la certitude du suicide, le corps n'était pas retrouvé.

Ce n'est que mercredi matin vers six heures que des marinaires, en faisant des recherches dans le canal, parvinrent à ramener sur la berge le cadavre du malheureux jeune homme.

Après les constatations légales, le corps a été transporté à la morgue de Lens où aujourd'hui on le ramène au domicile de ses parents, rue de la Providence.

Hier matin, les parents désolés sont partis pour reconnaître le corps de leur infortuné garçon et pourvoir à ses funérailles.

Arrestation pour vol

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement a fait, arrêter, hier soir, vers 6 heures, le nommé J.-B. de Guelderes, âgé de 32 ans, peintre-décorateur, demeurant depuis samedi dernier à l'estaminet du Bon Café situé angle des rues de la Paix et du Collège.

Hier matin, cet individu entra dans la chambre d'un de ses voisins et lui enleva une paire de bottines élastiques.

Le vol qui se nomme Charles Demuter s'étant aperçu du vol dont il venait d'être victime le dit au patron de l'établissement.

Les soupçons se portèrent de suite sur le nouveau locataire, chez lequel on fit une perquisition au cours de laquelle on trouva les bottines volées dans une armoire.

Plainte fut aussitôt portée à la police et le voleur fut arrêté et écroué au poste central en attendre la suite à donner.

De Guelderes est actuellement recherché par les autorités belges pour purger une condamnation à six mois de prison.

Accident de travail

Hier, dans la matinée, vers 8 heures, un accident s'est produit dans la filature Motte-Bossut, boulevard Gambetta.

Un ouvrier batteur, M. Pierre Vienne, âgé de 52 ans, demeurant rue du Tilleul, chez M. Herbaut, a eu la main gauche prise dans un batteur. Il a été aussitôt en appelé à lui donner ses soins, a constaté l'écrasement de la main et a fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu, où se fera ce matin l'amputation des cinqt doigts.

Un sauvetage au Beau-Chêne

Le lundi 5 juin 1899, vers 5 heures et demie du soir, les trois enfants : Stéphany Joseph, 6 ans ; Legrain Louis, 6 ans et demie et Vanneveren Joseph, 5 ans, jouaient jouer le long du canal.

Près du pont du Beau-Chêne se trouvait le père de Legrain, occupé à pêcher à ligne. Les enfants s'arrêtèrent, et malgré la défense de M. Legrain, les deux enfants, Stéphany et Vanneveren descendirent. l'escalier de pierre qui conduit dans le canal, pour prendre de l'eau et se laver.

Tout à coup, le jeune Vanneveren, trop pencié, tomba dans l'eau.

Un promeneur qui passait avec une dame, en ce moment, se précipita et le rattrappa par ses habits.

Ce n'était qu'au bord ; l'enfant en fut quitte pour un bain.

Nous regrettons de ne pas connaître le nom de ce promeneur qui, par son sang-froid, a sauvé la vie du jeune imprudent, Il a droit à toutes nos félicitations.

Outrage à la police

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation le nommé Victor Charaire, âgé de 20 ans, garçon boucher, rue Lavoisier, 58. Cet individu est incriminé d'ivresse et outrage à l'agent Dubuisel.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi soir, vers 10 h. 15, chez M. Verleyen, marchand de charbon, rue Jacquard. Quelques seaux d'eau versés par les voisins ont suffi pour éteindre les flammes ; les dégâts, couverts par une